

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucg BP 80479 59208 Tourcoing Cedex

Tél.: 03 20 23 37 00 Fax: 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD VILLE DE TOURCOING

×

×

×

×

× ×

t X

i X × × ×

× × T.3 MAL 2024

**SERVICE DES AFFAIRES** JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE ➤ DFCPAJI D2024 0131

Mise à disposition du 11 Place Charles et Albert Roussel - Ancienne Chambre de Commerce et d'Industrie

## Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°.

Considérant qu'en vertu de cette délibération, Madame le Maire peut « décider de la conclusion et de la révision (y compris la résilitation) du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Considérant la démarche de la société Arezzo Films / Storia Télévisions, qui a émis le souhait de disposer de divers sites pour pourvoir à la réalisation de la 4ème saison de la série « Les Invisibles ».

# DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec la société Arezzo Films / Storia Télévisions, dont le siège est situé au 46 avenue de Breteuil à Paris (75007), dont le n° Siret est le 53774936800040, représentée par son Président Frédéric BRUNEEL pour la mise à disposition de l'immeuble communal sis 11 Place Charles et Albert Roussel à Tourcoing, cadastré HN 173 et d'une superficie de 4 790m2 pour la période du 1er octobre 2023 au 30 juin 2024 (inclus).

ARTICLE 2 : La Ville facturera à la société Arezzo Films / Storia Télévisions son droit d'occupation d'un montant de 3 000 € par mois (trois mille euros par mois) ainsi que le coût des fluides.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 4: Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 13 MAI 2024

Doriane BECUE, Maire de Tourcoing,



Accusé réception en Préfecture le : 13 MAI 2024

Publié sur le site Internet de la Ville le : 1 3 MAI 2024

## BVDGETPRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n°: DAJI\_D2024\_131 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision: 13/05/2024

Objet : Mise à disposition 11 Place Charles et Albert Roussel - société Arezzo

Nature: Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission: 13/05/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte: DFCPAJI\_D2024\_0131 - Mise \_ disposition 11 Place Charles et Albert Roussel - soci\_t\_ Arezzo.pdf

Annexes:

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68



# Accusé de Réception

LA PREFECTURE **DEPARTEMENT 059** 

Identifiant de l'acte: 059-215905993-20240513-DAJI\_D2024\_131-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/05/2024

